

Implantation de nouvelles caméras de surveillance

Séance publique du 17 avril 2025 — Ville de Braine-le-Comte

Question posée par M. Patrice Naldi, Conseiller communal (groupe Ensemble).

La question

Dans le cadre de la déclaration de politique communale, ratifiée par notre majorité, il est apparu que renforcer les moyens de prévention contre les incivilités et autres délits est devenu une priorité. Ce constat fait écho à un climat d'insécurité ressenti par de nombreux habitants et commerçants brainois. À ce titre, l'installation de caméras de surveillance, en complément des agents constatateurs, pourrait s'avérer être une piste intéressante et mérite une réflexion approfondie. En effet, de nombreuses communes en Belgique ont déjà opté pour l'installation de ce genre de dispositif, comme notre voisine Soignies en 2008, ou encore la commune de Manage en 2021, avec l'installation de 29 caméras de surveillance aux endroits sensibles et sur les grands axes. Plus récemment, en octobre 2023, Binche a décidé d'acquérir 12 nouvelles caméras pour un investissement de 380 000 euros. Sans compter les grandes villes telles que Charleroi, Mons ou encore Tournai, pour ne citer que celles de notre province. Des résultats notables ont d'ailleurs été observés dans ces communes. Cependant, des études montrent que l'efficacité des caméras de surveillance peut varier. Une analyse menée par le groupe flamand DPG Media, qui édite notamment Het Laatste Nieuws et De Morgen, dans sept villes et communes belges, a révélé qu'après l'installation des caméras, le nombre de méfaits a diminué de 2 % dans les zones surveillées, mais a augmenté de près de 9 % dans les rues adjacentes non surveillées, suggérant un possible déplacement de la criminalité. Il conviendrait donc de mener une enquête en concertation avec notre zone de police afin d'évaluer l'impact que ces aménagements pourraient avoir sur notre territoire. Dans cette démarche, il est essentiel de rappeler que l'installation de caméras de surveillance doit respecter scrupuleusement les lois en vigueur, notamment la loi du 21 mars 2007, actualisée en 2018, qui régule leur utilisation, ainsi que le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Ces textes ont pour objectif de garantir que la surveillance ne porte pas atteinte à la vie privée des citoyens et permettent d'encadrer strictement l'utilisation des données recueillies.

Dans cette perspective, je souhaiterais obtenir des précisions sur les points suivants : Je vous remercie d'avance pour vos réponses face à ces enjeux de sécurité. Voici ses questions : Quels critères objectifs seront utilisés pour identifier les lieux prioritaires pour l'installation des caméras ? Et quel sera le budget dédié à l'installation de ces caméras ? Une campagne d'information à destination des citoyens est-elle prévue avant la mise en service des caméras ? Comment envisageons nous d'informer nos concitoyens sur les objectifs de cette initiative, les zones concernées et leurs droits en matière de protection de la vie privée ?

La réponse

Monsieur le Bourgmestre Maxime DAYE répond à la question orale.

Merci aussi d'avoir reporté votre question pour attendre la première réunion du groupe technique (GT) du 28 mars dernier. En effet, dans notre DPC, nous avons pris la décision d'installer de nouvelles caméras. Vous le savez, le parc de caméras a été initié en 2008 – nous étions d'ailleurs l'une des premières communes à le faire – et nous avons ensuite modernisé nos 32 caméras en 2019. Les critères d'implantation sont définis en concertation avec la Zone de police. Une première réunion a eu lieu le 28 mars, et une seconde est prévue pour le 24 avril 2025. Les agents

constatateurs de la Ville, les agents de la zone de police, d'intervention et de roulage ont réfléchi ensemble pour déterminer où ces caméras seraient le plus utiles. Une première liste de lieux a été établie, également sur base des retours des citoyens. Nous nous sommes par exemple rendu compte que, sur une rue comme Heuchon, il n'y avait pas suffisamment de caméras. Toutes ces constatations sont dans un rapport objectif. Un budget de 100 000 euros est inscrit cette année. Cela ne suffira probablement pas pour répondre à toutes les attentes de la DPC, mais en fonction des lieux jugés prioritaires, nous établirons un budget progressivement. Une communication claire sera mise en place, ainsi qu'un groupe de travail composé de conseillers, majorité et opposition confondues. Bien sûr, la protection de la vie privée sera scrupuleusement respectée, conformément à la législation en vigueur. Tant la police que les agents constatateurs pourront consulter les images. Et lors de certains événements, la zone de police pourra utiliser les caméras de manière dynamique, par exemple en les pilotant à distance et orienter les équipes sur le terrain. Ce projet est donc mené en concertation avec l'ensemble du Conseil communal et de la population.

La réplique de M. Naldi

Je me réjouis de cette nouvelle approche. Elle renforce le sentiment de sécurité. On ne va pas "fliquer" les personnes, mais bien cibler les comportements problématiques. J'ai moi-même cité l'exemple de la ville d'Arras, qui a également mis en place un dispositif similaire avec un micro intégré qui permet d'économiser 800.000€. Ca coûte énormément de ne pas être bien éduqué. La technologie doit rester au service de l'humain – et non l'inverse.

Source : extrait du procès-verbal de la séance publique du Conseil communal de Braine-le-Comte du 17 avril 2025 — Objet n°19 - Question orale de Monsieur le Conseiller Patrice NALDI. Reproduction fidèle du texte au procès-verbal.